



KI TISSA : TAILLE DEUX TABLES

POUR LA REFOU A DE TOUS LES MALADES
POUR L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE TOUS LES DISPARUS DONT C'EST LE MOIS LA SEMAINE
OU L'ANNÉE
POUR LA LIBÉRATION DE TOUS LES OTAGES ET RETOUR DE NOS SOLDATS

Les Tables de la Loi et le Témoignage dans la Torah

Le Seigneur dit à Moïse :

"Taille toi-même deux tables de pierre semblables aux premières, et j'écrirai sur ces tables les paroles qui étaient sur les premières tables, que tu as brisées."
(Exode 34:1)



Cette injonction divine pose une question essentielle : pourquoi D.ieu demande-t-Il à Moïse de tailler **deux** nouvelles tables et non une seule ? La Torah elle-même est transmise sous forme d'un unique rouleau et non en plusieurs parties distinctes. Alors, quel est le sens profond de cette dualité des **Lou'hot HaBrit** (les Tables de l'Alliance) ?

Le Symbolisme des Deux Tables de la Loi

Dans le **Traité Sanhédrin 3:3**, la Michna enseigne :

"Deux témoins sont nécessaires pour condamner une personne. Un seul témoin n'est pas suffisant."

Ce principe juridique trouve un écho dans la structure même des Tables de la Loi. En effet, pour qu'un témoignage soit recevable en justice, il faut **deux témoins**. Ainsi, les deux Tables jouent également un rôle symbolique : elles sont comme des **témoins célestes**, attestant de la relation entre Israël et la Torah.

Lorsque quelqu'un **transgresse la Torah**, ces tables servent de **témoins à charge**. À l'inverse, lorsqu'un individu accomplit les commandements divins, ces mêmes tables sont le témoignage de son attachement à la Loi de Dieu.

Créer Nos Propres Témoins : Les Anges de Nos Actes

Le concept de témoignage ne se limite pas à la justice terrestre. La tradition juive enseigne que **chaque action que nous accomplissons crée un ange** :

- **Les fautes** génèrent des anges accusateurs, qui témoignent contre nous devant le Tribunal céleste.
- **Les Mitsvot (commandements)** donnent naissance à des anges protecteurs, qui témoignent en notre faveur.

Cependant, la question se pose : si une Mitsva crée **un seul** ange, comment peut-on en générer **deux**, afin d'avoir **deux témoins** capables de nous défendre (même si un seul suffit pour disculper. Mais plus on en a mieux c'est) ?

Le Pouvoir de la Prière et les Témoins Spirituels

Ne pas transporter ce feuillet pendant Shabbat. Mettre ce feuillet dans une Guéniza

Une réponse se trouve dans la prière quotidienne, en particulier dans la récitation du "**Aleinou Lechabéa'h**", à la fin de chaque office. Ce passage contient un secret profond :

- La première partie commence par "**Aleinou**" (ע) et se termine par "**Od**" (ד).
- La seconde partie commence par "**Al Ken**" (ע) et se termine par "**E'had**" (ד).

En hébreu, le mot "**Éd**" (עד) signifie **témoin**. Ainsi, en récitant avec attention et ferveur ce passage, nous créons **deux témoins spirituels**, qui attestent que nous avons prié correctement.

Ne Pas Bâcler la Fin de la Prière

Il est courant de voir des fidèles retirer leur **Talith** et leurs **Téfilines** avant même d'avoir fini la prière. Pourtant, ces détails ont une importance capitale. Si nous ne terminons pas correctement, nos témoins pourraient rapporter :

"Oui, ils ont prié... mais ils étaient pressés d'en finir et ont retiré leur Talith trop vite."

En prenant conscience de cet enseignement, nous pouvons renforcer



notre engagement spirituel et nous assurer que chaque Mitsva que nous accomplissons soit pleinement validée aux yeux du ciel.

Conclusion : Les **Tables de la Loi** ne sont pas simplement un support physique pour les Dix Commandements : elles incarnent l'idée de **témoignage**. De même, chaque juif a la possibilité de **créer ses propres témoins** en priant avec kavana (intention) et en accomplissant les Mitsvot avec sincérité.

Puissions-nous toujours générer des témoins en notre faveur et mériter ainsi une défense céleste puissante et efficace.

Amen !

Par OUDI SHOKROUN